



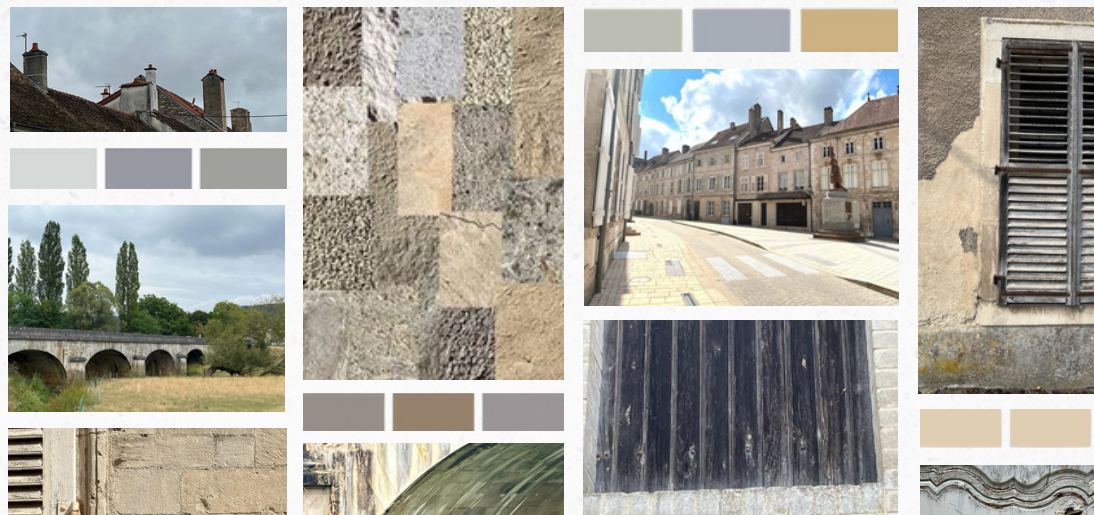
## Je souhaite modifier l'aspect extérieur de mon bâtiment

Le nuancier du PLUi\* est là pour vous guider !

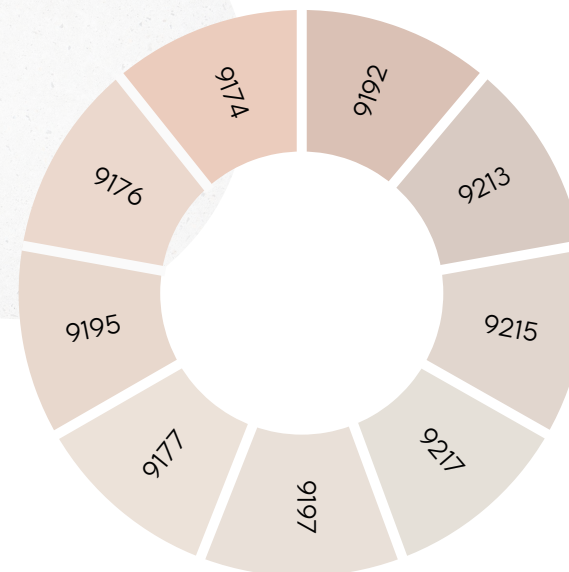
*\*Plan Local d'Urbanisme intercommunal*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE L'OUEST VOSGIEN



## BÂTIMENT EN SITE ANCIEN PALETTE A / FAÇADES



Secteurs  
UA et UP  
du PLUi

Que vous soyez en "cœur de village" ou en "secteur récent", le nuancier du PLUi est un **guide vous permettant de déterminer les teintes qui sont autorisées dans le cadre de vos travaux extérieurs** (ravalements de façades, portes, fenêtres, volets et ferronneries) au regard du règlement du PLUi.

L'intérêt d'un nuancier est de définir un cadre de teintes harmonieux, représentatif des coloris déjà existant, **à l'échelle des 69 communes de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien (CCOV)** tout en conservant une certaine souplesse dans les choix qui vous sont proposés.

Rattaché au règlement écrit du PLUi, ce nuancier n'est pas prescriptif. En cela, **vous n'êtes pas tenu de choisir exactement la référence indiquée**. Toutefois, la teinte que vous allez retenir devra se rapprocher au maximum des teintes qui sont exposées dans ce nuancier.

Les périmètres en « cœur de village » concernent les secteurs "UA" et "UP" du PLUi tandis que les périmètres en « secteur récent » concernent tous les autres secteurs présents dans le PLUi.

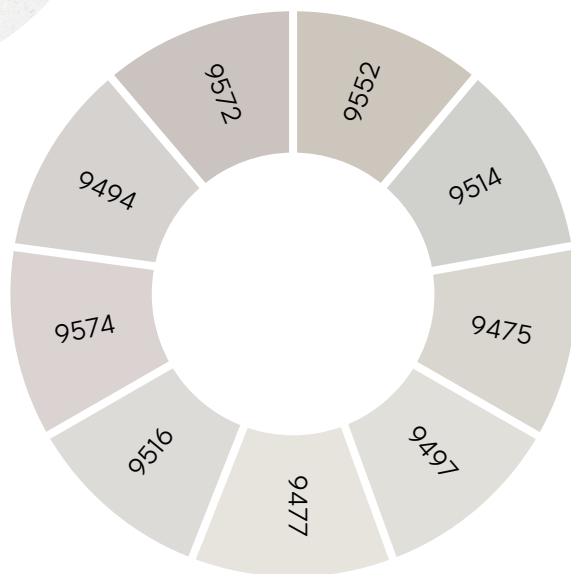
Les références exposées ici correspondent au nuancier "Exclusiv" de la marque "KEIM" et ne concernent que les façades, peintures ou crépis des bâtiments.

*Compte-tenu des procédés de reproduction, ce nuancier ne saurait être qu'approximatif sur l'aspect exact des coloris.*

## BÂTIMENT EN SITE ANCIEN

### PALETTE B / FAÇADES

Secteurs  
UA et UP  
du PLUi



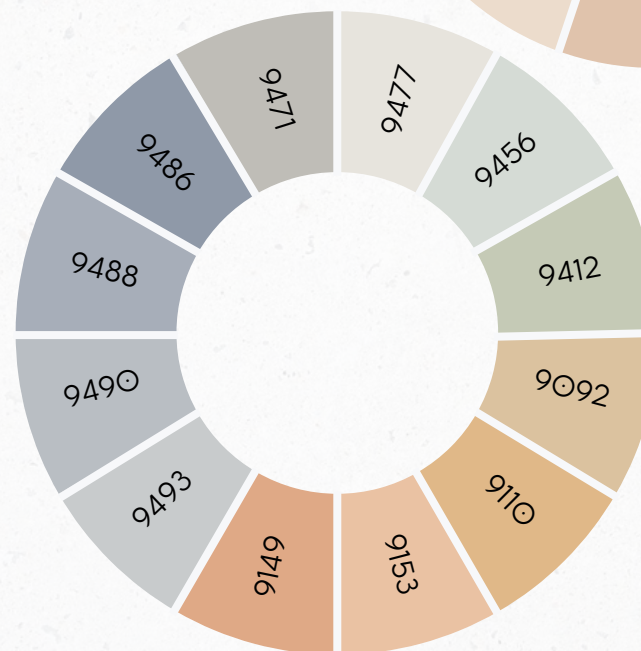
Nuancier Keim "Exclusiv"

*Compte-tenu des procédés de reproduction, ce nuancier ne saurait être qu'approximatif sur l'aspect exact des coloris.*

## BÂTIMENT EN SITE RÉCENT

### PALETTE C / FAÇADES

Tout  
autres secteurs  
du PLUi



Les références exposées ici correspondent au nuancier "Exclusiv" de la marque "KEIM" et ne concernent que les façades, peintures ou crépis des bâtiments.

*Compte-tenu des procédés de reproduction, ce nuancier ne saurait être qu'approximatif sur l'aspect exact des coloris.*

## BÂTIMENT EN SITE RÉCENT TEINTES COMPLÉMENTAIRES / FAÇADES

Tout  
autres secteurs  
du PLUi



Nuancier Keim "Exclusiv". Une teinte dite "complémentaire" peut se marier avec d'autres teintes de la palette "C".

*Compte-tenu des procédés de reproduction, ce nuancier ne saurait être qu'approximatif sur l'aspect exact des coloris.*

## MENUISERIES PALETTE D



Tous  
secteurs  
du PLUi



Concerne l'intégralité de tous les secteurs des communes.

Nuancier "RAL".

*Compte-tenu des procédés de reproduction, ce nuancier ne saurait être qu'approximatif sur l'aspect exact des coloris.*

## FERRONNERIES PALETTE E

Tous  
secteurs  
du PLUi



Concerne l'intégralité de tous les secteurs des communes.

Nuancier "RAL"

*Compte-tenu des procédés de reproduction, ce nuancier ne saurait être qu'approximatif sur l'aspect exact des coloris.*